



Arch-E Sàrl
Monsieur
Glauser David
Avenue de Grandson 48
1400 Yverdon-les-Bains

Vuiteboeuf, le 07 juin 2022

Autorisation de place de parc – parcelle 40 – PPE les Moulins 3

Monsieur Glauser,

En sa séance du 30 mai dernier, la Municipalité a examiné votre demande d'autorisation de place de parc supplémentaire. Par la présente, nous avons l'avantage de vous informer qu'elle vous a été accordée.

Vous trouvez ci-joint la taxe d'autorisation de CHF. 50.- à régler dans le délai imparti.

D'autre part, nous vous indiquons que les adresses qui ont été attribuées sont :

- Route de Sainte-Croix **12A**
- Rue des Scies **14**

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur Glauser, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité
Le vice-syndic La secrétaire
Gaétan Wagnières *Céline Miracola*

Annexe : 1 facture pour autorisation simple